



## Emballage neutre – Survol

10 mars 2015

L'instauration d'un emballage neutre des produits du tabac interdirait la présence de couleurs, de logos et d'éléments graphiques liés à la marque sur les paquets, évitant ainsi que les emballages servent de minipanneaux publicitaires incitant au tabagisme. Les mises en garde sanitaires continueraient toutefois de figurer sur les paquets, mais la portion réservée à la marque serait de la même couleur pour tous les produits, par exemple le brun terne exigé en Australie (voir les photos de la page suivante). Les dimensions des emballages seraient également standardisées, ce qui empêcherait la commercialisation des paquets minces et ultraminces ciblant les femmes.

L'emballage neutre : (1) éliminerait les aspects promotionnels des emballages; (2) ferait obstacle aux messages insidieux véhiculés par les emballages; (3) rehausserait l'efficacité des mises en garde sanitaires; et (4) réduirait l'incidence du tabagisme. Les normes d'emballage neutre s'ajouteraient aux exigences de la réglementation actuelle, à savoir la présence de mises en garde sanitaires, la présence de messages sur les émissions toxiques sur les côtés des paquets et l'absence des descripteurs trompeurs « légère » et « douce »<sup>1</sup>.

### Sur la scène internationale

**En résumé** : législation en vigueur en Australie, en vigueur à partir du 20 mai 2016 en Irlande et au G.B. et officiellement à l'étude en France, en Norvège, en Suède, en Finlande et en Nouvelle-Zélande.

**Australie** – Adoption d'une loi sur l'emballage neutre le 1<sup>er</sup> décembre 2011; mise en vigueur complète le 1<sup>er</sup> décembre 2012<sup>2</sup>. Rejet de la contestation constitutionnelle par la Haute Cour d'Australie le 15 août 2012<sup>3</sup>.

**Irlande** – Adoption d'une loi sur l'emballage neutre le 10 mars 2015; entrée en vigueur le 20 mai 2016<sup>4</sup>.

**Grande-Bretagne** – Approbation d'une loi habilitante par le Parlement le 13 mars 2014<sup>5</sup>. Projet de règlement présenté au Parlement le 23 février 2015<sup>6</sup>; vote à la Chambre des communes prévu le 11 mars 2015. La réglementation sera applicable en Angleterre, au Pays de Galles<sup>7</sup>, en Irlande du Nord<sup>8</sup> et en Écosse<sup>9</sup>.

**France** – Le 25 septembre 2014, le gouvernement français a annoncé son intention d'instaurer l'emballage neutre<sup>10</sup> et en a avisé officiellement la Commission européenne le 5 mars 2015<sup>11</sup>.

**Nouvelle-Zélande** – Dépôt d'un projet de loi du gouvernement le 17 décembre 2013; première lecture le 11 février 2014<sup>12</sup> et approbation par le comité de la santé le 5 août 2014<sup>13</sup>. L'étude du projet de loi se poursuit au Parlement après l'élection nationale du 20 septembre 2014<sup>14</sup>.

**Norvège** – Le gouvernement a entrepris une consultation sur l'emballage neutre en février 2015<sup>15</sup>.

**Suède** – Le ministre de la Santé a annoncé, le 18 février 2015, qu'un comité chargé d'étudier la mise en application de la nouvelle directive de l'UE sur les produits du tabac envisagerait également l'instauration de l'emballage neutre<sup>16</sup>.

**Finlande** – Plan d'action national du gouvernement (juin 2014) prévoyant l'emballage neutre, entre autres mesures<sup>17</sup>.

**Union européenne** – Adoption d'une nouvelle *Directive sur les produits du tabac* le 3 avril 2014, déclarant explicitement que les 28 pays membres de l'UE ont la possibilité d'imposer la standardisation des conditionnements<sup>18</sup>.

**Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac (CCLAT)** – Les lignes directrices énoncées en vertu de la CCLAT, le traité international sur la lutte antitabac, recommandent la mise en application de l'emballage neutre<sup>19</sup>. La CCLAT jouit d'une très vaste adhésion à l'échelle mondiale, avec 180 parties signataires<sup>20</sup>.

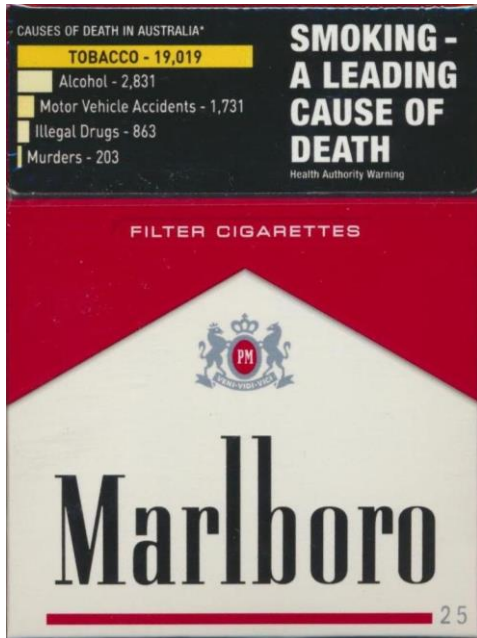
#### **Données scientifiques à l'appui de l'emballage neutre**

- De solides données, provenant notamment d'études à grande échelle, militent en faveur de l'emballage neutre. Le professeur David Hammond, de l'Université de Waterloo, a préparé à l'intention du gouvernement irlandais un excellent condensé des données probantes, mis à jour en mars 2014 et fondé sur 75 études empiriques<sup>21</sup>. Des fiches d'information sur l'expérience menée en Australie jusqu'à maintenant sont également disponibles (Cancer Council Victoria, mars 2015)<sup>22</sup>.
- Si l'emballage neutre n'était pas efficace pour réduire le tabagisme, comment expliquer alors l'opposition farouche de l'industrie?

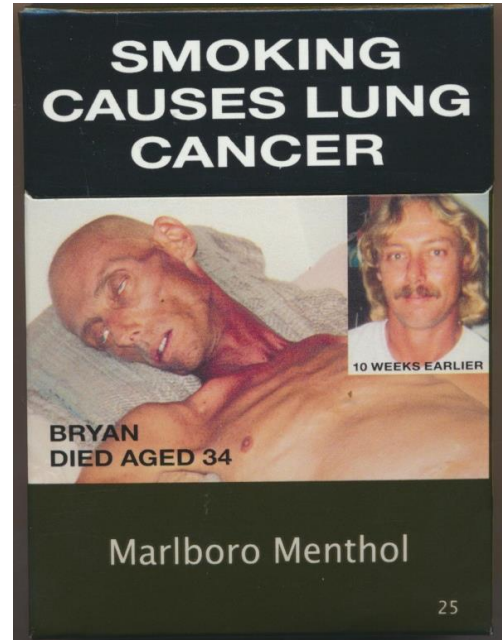
#### **La situation canadienne**

- Le Comité permanent de la santé de la Chambre des communes a recommandé l'emballage neutre en 1994<sup>23</sup>.
- Un règlement fédéral pourrait exiger l'emballage neutre en vertu de la *Loi sur le tabac*<sup>24</sup>.

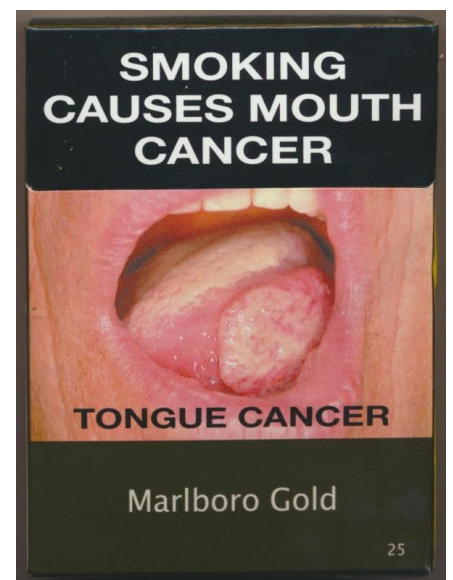
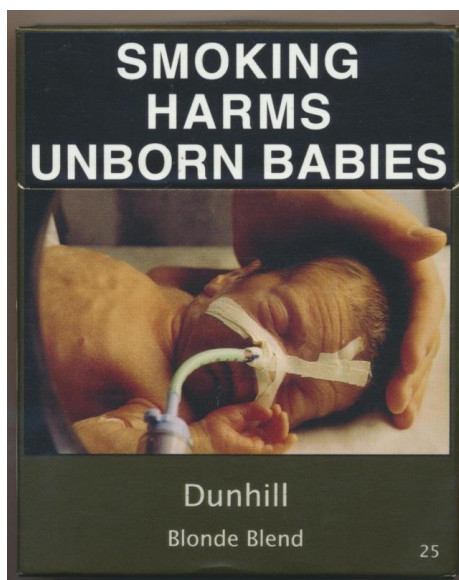
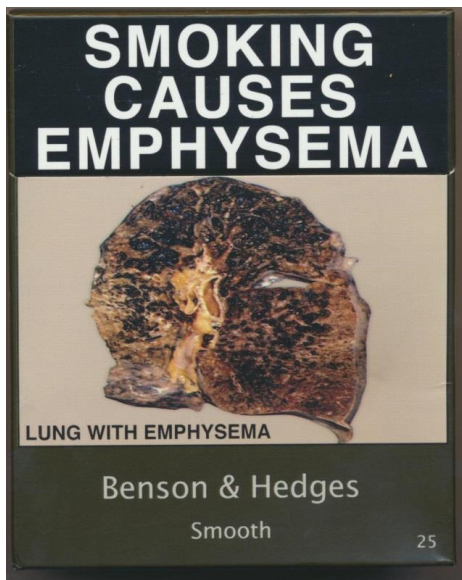
## Exemples d'emballages neutres en Australie



Avant



Après



Emballages neutres de cigarettes Benson & Hedges, Dunhill et Marlboro vendues en Australie

## Références

<sup>1</sup> Pour obtenir un portrait des mises en garde sanitaires sur les emballages à travers le monde, consulter : Société canadienne du cancer, *Mises en garde sanitaires sur les paquets de cigarettes : Rapport international*, quatrième édition, septembre 2014.

Français :

<http://www.cancer.ca/~media/cancer.ca/CW/for%20media/Media%20releases/2014/Tobacco%20Warnings%20Oct%202014/SCC-rapport-international-mises-en-garde-2014-FR.pdf>

Anglais :

<http://www.cancer.ca/~media/cancer.ca/CW/for%20media/Media%20releases/2014/Tobacco%20Warnings%20Oct%202014/CCS-international-package-warnings-report-2014-ENG.pdf>

Arabe, chinois, portugais, russe, espagnol :

[http://global.tobaccofreekids.org/en/solutions/international\\_issues/warning\\_labels/](http://global.tobaccofreekids.org/en/solutions/international_issues/warning_labels/)

Règlementation canadienne sur l'emballage et l'étiquetage :

*Règlement sur l'étiquetage des produits du tabac (cigarettes et petits cigares)*, DORS/2011-177.

<http://www.canlii.org/fr/ca/legis/regl/dors-2011-177/derniere/dors-2011-177.html>

*Règlement sur l'information relative aux produits du tabac*, DORS/2000-272.

<http://www.canlii.org/fr/ca/legis/regl/dors-2000-272/derniere/dors-2000-272.html>

*Règlement sur la promotion des produits du tabac et des accessoires (termes interdits)*, DORS/2011-178.

<http://www.canlii.org/fr/ca/legis/regl/dors-2011-178/derniere/dors-2011-178.html>

<sup>2</sup> *Tobacco Plain Packaging Act 2011*, n° 148, 2011. <http://www.comlaw.gov.au/Details/C2011A00148>

*Trade Marks Amendment (Tobacco Plain Packaging) Act 2011*, n° 149, 2011.

<http://www.comlaw.gov.au/Details/C2011A00149>

*Tobacco Plain Packaging Regulations 2011*, Instrument législatif particulier 2011 n° 263 dans ses nouveaux termes.

<http://www.tobaccocontrollaws.org/files/live/Australia/Australia%20-%20PP%20Regs%20-%20national.pdf>

<sup>3</sup> *JT International SA v Commonwealth of Australia* [2012] HCA 43, Haute Cour d'Australie, ordonnance le 15 août 2012, motifs le 5 octobre 2012.

<http://www.austlii.edu.au/au/cases/cth/HCA/2012/43.html>

<sup>4</sup> *Public Health (Standardised Packaging of Tobacco) Bill 2014*, projet de loi 54 de 2014, présenté au Seanad (Sénat) le 11 juin 2014, approuvé par le Sénat le 25 juin 2014, approuvé avec modifications par le Dail (chambre basse) le 26 février 2015 et approuvé dans ses nouveaux termes par le Sénat le 3 mars 2015. Le président de l'Irlande a signé le projet de loi le 10 mars 2010. Certains règlements et décrets ministériels doivent encore être établis, par exemple pour préciser la couleur de base des emballages.

<http://www.oireachtas.ie/viewdoc.asp?DocID=26331&&CatID=59>

<sup>5</sup> *Children and Families Act 2014*, 2014 n° 6, section 94.

[http://www.legislation.gov.uk/ukpga/2014/6/pdfs/ukpga\\_20140006\\_en.pdf](http://www.legislation.gov.uk/ukpga/2014/6/pdfs/ukpga_20140006_en.pdf)

<sup>6</sup> *The Standardised Packaging of Tobacco Products Regulations 2015*, proposition de règlement déposée au Parlement le 23 février 2015.

[http://www.legislation.gov.uk/ukdsi/2015/978011129876/pdfs/ukdsi\\_978011129876\\_en.pdf](http://www.legislation.gov.uk/ukdsi/2015/978011129876/pdfs/ukdsi_978011129876_en.pdf)

<sup>7</sup> Gouvernement du Pays de Galles, « Health Minister gives go-ahead for standardised packaging for cigarettes to be introduced in Wales » (communiqué de presse), 29 janvier 2015.

<http://wales.gov.uk/newsroom/healthandsocialcare/2015/packaging/?lang=en>

<sup>8</sup> Ministère de la Santé, des Services sociaux et de la Sécurité publique d'Irlande du Nord, « Standardised Packaging for Tobacco Products to be Introduced in Northern Ireland » (communiqué de presse), 2 février 2015.

<http://www.northernireland.gov.uk/index/media-centre/news-departments/news-dhssps/news-dhssps-020215-standardised-packaging-for.htm>

<sup>9</sup> Gouvernement de l'Écosse, « Plain tobacco packaging » (communiqué de presse), 22 janvier 2015.

<http://news.scotland.gov.uk/News/Plain-tobacco-packaging-14da.aspx>

<sup>10</sup> Gouvernement de la France, « Programme national de réduction du tabagisme » (dossier de presse), 25 septembre 2014.

[http://www.sante.gouv.fr/IMG/pdf/250914 - Dossier de Presse - PNRT 2 .pdf](http://www.sante.gouv.fr/IMG/pdf/250914_-_Dossier_de_Presse_-_PNRT_2_.pdf)

Intervention de la ministre française de la Santé, Marisol Touraine, le 25 septembre 2014 :

[http://www.sante.gouv.fr/IMG/pdf/250914 - Discours Marisol Touraine - PNRT.pdf](http://www.sante.gouv.fr/IMG/pdf/250914_-_Discours_Marisol_Touraine_-_PNRT.pdf)

<sup>11</sup> « Paquet neutre (générique) : le gouvernement notifie le projet de Marisol Touraine à Bruxelles », 5 mars 2015.

<http://www.lemondedutabac.com/paquet-neutre-generique-le-gouvernement-notifie-le-projet-de-marisol-touraine-a-bruxelles/>

<sup>12</sup> *Smoke-free Environments (Tobacco Plain Packaging) Amendment Bill*, projet de loi 186-1, première lecture le 11 février 2014.

[http://www.parliament.nz/en-nz/pb/legislation/bills/00DBHOH\\_BILL12969\\_1/smoke-free-environments-tobacco-plain-packaging-amendment](http://www.parliament.nz/en-nz/pb/legislation/bills/00DBHOH_BILL12969_1/smoke-free-environments-tobacco-plain-packaging-amendment)

<sup>13</sup> Comité sur la santé du Parlement de la Nouvelle-Zélande, rapport, 5 août 2014.

[http://www.parliament.nz/resource/en-nz/50DBSCH\\_SCR57000\\_1/3b7b2a74d0e52515fe202f3cdfaac3c15fd156d4](http://www.parliament.nz/resource/en-nz/50DBSCH_SCR57000_1/3b7b2a74d0e52515fe202f3cdfaac3c15fd156d4)

<sup>14</sup> Le projet de loi néo-zélandais est maintenu et est renuméroté 186-2 après l'élection nationale du 20 septembre 2014.

<http://www.legislation.govt.nz/bill/government/2013/0186/latest/DLM5821008.html?src=q>

<sup>15</sup> Ministère norvégien de la Santé et des Soins, « Norwegian Government to consult on proposal for standardised packaging of tobacco products » (communiqué de presse), 9 février 2015.

<https://www.regjeringen.no/en/aktuelt/foreslar-standardiserte-tobakkspakninger/id2395028/>

<sup>16</sup> Radio Suède, « A smoke-free Sweden by 2025? », 18 février 2015, incluant un entretien audio avec le ministre de la Santé publique, Gabriel Wikström.

<http://sverigesradio.se/sida/artikel.aspx?programid=2054&artikel=6096581>

<sup>17</sup> Ministère des Affaires sociales et de la Santé de la Finlande, « Roadmap to a Tobacco-Free Finland: Action Plan on Tobacco Control » 2014 (publié le 27 juin 2014).

[http://www.stm.fi/en/publications/publication/-/\\_julkaisu/1886404#en](http://www.stm.fi/en/publications/publication/-/_julkaisu/1886404#en)

<sup>18</sup> *Directive 2014/40/UE du Parlement européen et du Conseil du 3 avril 2014 relative au rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives des États membres en matière de fabrication, de présentation et de vente des produits du tabac et des produits connexes, et abrogeant la directive 2001/37/CE*, article 24(2).

[http://ec.europa.eu/health/tobacco/docs/dir\\_201440\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/health/tobacco/docs/dir_201440_fr.pdf)

<sup>19</sup> Conférence des Parties à la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac, « Directives pour l'application de l'article 11 (Conditionnement et étiquetage des produits du tabac) de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac », paragraphe 46.

[http://www.who.int/fctc/guidelines/article\\_11\\_fr.pdf?ua=1](http://www.who.int/fctc/guidelines/article_11_fr.pdf?ua=1)

Conférence des Parties à la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac, « Directives pour l'application de l'article 13 (Publicité en faveur du tabac, promotion et parrainage) de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac », paragraphes 15-17.

[http://www.who.int/fctc/guidelines/article\\_13\\_fr.pdf](http://www.who.int/fctc/guidelines/article_13_fr.pdf)

<sup>20</sup> Pour obtenir la liste des Parties, voir : [http://www.who.int/fctc/signatories\\_parties/fr/](http://www.who.int/fctc/signatories_parties/fr/)

<sup>21</sup> David Hammond, « Standardised Packaging of Tobacco Products: Evidence Review. Prepared on behalf of the Irish Department of Health », mars 2014.

<http://health.gov.ie/blog/publications/standardised-packaging-d-hammond/>

<sup>22</sup> Cancer Council Victoria, cinq fiches d'information publiées le 2 mars 2015.

<sup>23</sup> Comité permanent de la santé de la Chambre des communes, « Objectif consommation zéro : la banalisation de l'emballage des produits du tabac », rapport du Comité permanent de la santé de la Chambre des communes, 1994.

<sup>24</sup> *Lois sur le tabac*, Lois du Canada 1997, chapitre 13, sections 23, 33.

<http://www.canlii.org/fr/ca/legis/lois/lc-1997-c-13/derniere/lc-1997-c-13.html>